

GUIDE Du DIRIGEANT BÉNÉVOLE PONTOIS

LE RÉFLEXE ASSOCIATIF



Service vie associative

Maison des associations et de l'économie sociale et solidaire (MDAESS)

29 avenue du Maquis de l'Oisans - 38 800 Pont de Claix

tél. : 04 76 29 80 44

courriel : vie.associative@ville-pontdeclaix.fr

ÉDITORIAL

Le monde associatif est une richesse à Pont de Claix qui permet à chacun pouvoir de bénéficier à proximité de son domicile d'activités contribuant au bien-être, à l'épanouissement personnel et à l'engagement citoyen.

Depuis septembre 2013, la Maison des Associations et de l'Economie Sociale et Solidaire - MDAESS - accompagne les associations.

Lieu ressource, elle accueille, informe le public, assure son rôle de soutien et contribue aux échanges inter-associatifs.

Tout au long de l'année, nous avons à cœur de soutenir vos activités et vos engagements bénévoles, au travers des subventions municipales et de la mise à disposition des locaux et sites qui vous sont réservés.

Le Guide du Dirigeant Bénévole Pontois est destiné à améliorer cette collaboration active.

Il vous permettra de trouver toutes les indications nécessaires pour vous orienter et vous soutenir dans vos projets.

Christophe Ferrari,
Maire de Pont de Claix et
Président de Grenoble-Alpes Métropole

Maxime Ninfosi,
adjoint au Maire à l'éducation,
aux sports et à la vie associative

PRÉAMBULE

Depuis septembre 2013, la maison des associations et de l'économie sociale et solidaire (MDAESS), accompagne les associations. Lieu ressource, elle accueille, informe le public, assure son rôle de soutien et contribue aux échanges inter-associatifs.

Afin de satisfaire encore au mieux le tissu associatif local, la municipalité a travaillé à l'édition de ce support, destiné à fluidifier une collaboration active avec la collectivité.

L'intention est que ce guide facile d'emploi soit présent au sein de chaque association locale, pour orienter ses dirigeants dans leurs projets.

INFORMATIONS PRATIQUES

Tous les services de la MDAESS sont gratuits pour les associations pontoises.

Se rendre à la MDAESS

- 29 avenue du Maquis de l'Oisans - 38 800 Pont de Claix (sortie de ville direction Vizille, en face du foyer municipal)
- tél. : 04 76 29 80 44 (accueil)
- courriel : vie.associative@ville-pontdeclaix.fr

Horaires

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h sans interruption

Équipement accessible

- Accès handicapé, place parking réservée, ascenseur.
- Accès vélo : garage à vélo.
- Parkings à proximité

1. ÉLÉMENTS À FOURNIR À LA VILLE

Il vous est demandé de communiquer :

- tout changement dans vos statuts
- les procès verbaux des assemblées générales
- la liste à jour des dirigeants avec leurs coordonnées
- l'attestation d'assurance responsabilité civile et risque locatif en cas de prêt de locaux.

2. RÉSERVATION D'ÉQUIPEMENTS

La ville met à disposition pour vos usages, à titre exclusif ou ponctuel, un vaste patrimoine : bureaux, terrains de sports, salles de réunion, salle des fêtes.....Ces équipements ne peuvent être utilisés pour des fêtes privées. Pour toutes ces demandes; votre dossier administratif devra être à jour au service vie associative et ESS.

1.a. Demande de créneaux fixes annuels

Pour les demandes de **créneaux fixes annuels** : un courrier vous sera adressé avec les formulaires à compléter. Il devra être retourné aux dates indiquées. Passé ce délai, votre demande sera étudiée en fonction des créneaux restants. Ces documents sont téléchargeables sur le site de la Ville ou à demander à la maison des associations.

1.b. Demande de réservation à titre ponctuel

Procédure : toute **demande ponctuelle** de salle doit être faite par mail ou courrier pour être validée, en stipulant :

- . l'objet de la réservation (entraînement/réunion/AG/match...)
- . le lieu - et éventuellement l'espace (terrain/salle) - désiré
- . les horaires souhaités,
- . le nombre de personnes attendues

1.c. Demande de réservation à titre exclusif

Exclusif sous-entend des locaux qui vous sont réservés durant toute l'ouverture prévue par le règlement intérieur. Pour la plupart, ce sont des bureaux ou des lieux de stockage qui se trouvent en majorité à la MDAESS, au sein des écoles et dans les complexes sportifs. sachez toutefois que les espaces partagés sont privilégiés.

Procédure : par demande écrite adressée au Maire décrivant vos besoins pour l'affectation d'un lieu exclusif.

Pour le **foyer municipal**, une fiche de réservation spécifique vous est transmise en même temps que pour les créneaux fixes. Le nombre de réservations annuelles par association est plafonné. (voir annexe : bulletin de réservation foyer municipal)

A noter :

- Les **créneaux fixes réguliers** n'engagent pas les périodes de vacances scolaires. Avant chaque période de vacances, le service vous contactera par mail pour vos demandes de créneaux.
- Les locaux sont mis à disposition en l'état. Si du matériel supplémentaire est nécessaire, il s'agira de compléter votre demande de réservation d'équipement par la fiche événementielle.
- Dans tous les cas, vous devez vous conformer au règlement intérieur de l'équipement et **prendre connaissance des consignes de sécurité des sites**.
- Le contrôle d'accès est mis en place dans la plupart de nos équipements, **veillez à être muni d'un badge. Les badges sont nominatifs et engagent votre responsabilité.**

• En cas d'annulation de réservation, merci de prévenir dès que possible les services.

3. ÉVÉNEMENTS ET BESOINS MATÉRIELS

Le monde associatif est vecteur de nombreux événements pour lesquels l'apport de la ville, en particulier matériel, est indispensable. C'est pourquoi **une fiche de demande événementielle** a été mise en place, à remplir **deux mois avant l'événement** (loto, vide grenier...).

En tant qu'organisateur d'événements, vous êtes responsables de la sécurité des manifestations organisées. A ce titre, selon l'exposition (risque d'accident), vous devez mettre en place un dispositif prévisionnel de secours (DPS). Si vous manquez de ressources au sein de votre association, vous pouvez faire une demande auprès des Secouristes pontois.

Sites Internet à consulter :

- vide grenier : <https://vide-greniers.org/reglementation/>
- loto : http://www.assistant-juridique.fr/conditions_loto.jsp
- diffusion d'œuvres musicales : dl.grenoble@sacem.fr (SACEM antenne Grenoble)

Liste du matériel « empruntable » : tables, chaises, sonos, stands, chapiteaux, barrières, podium, grille, réfrigérateur... sous limite de disponibilité et à manier avec attention.

(voir : fiche événementielle)

Le service vie associative organise également des événements, auxquels vous êtes invités à participer :

- **Forum des associations** : événement phare de la commune et grande fête du monde associatif, il se tient début septembre et vous permet de mettre en avant vos actions. Pour la municipalité, ce moment permet de récompenser les efforts et réussites de votre mouvement.

Procédure : remplir les formulaires d'inscription (journée / animation...).

- **Temps des Bénévoles** : moment d'échange et formatif entre dirigeants, ils soudent le tissu associatif et sont appréciés par leur ambiance chaleureuse.

Procédure : inscription par e-mail.

4. BUVETTES

On qualifie de buvette tout débit de boissons temporaire, ouvert au public et payant.

Réglementation : limitées à 5 par an pour toutes les associations, sauf pour les associations sportives limitées à 10 par an.

Procédure : demande à faire auprès du service vie associative **ou via la fiche événementielle, 3 mois avant l'événement.**

5. COMMUNICATION - REPRODUCTION

Il est demandé aux organisateurs de fournir un exemplaire de chaque support de communication, au service vie associative, avant édition et parution. Le service communication peut vous aider à la réalisation et l'édition de supports. Le service a également réalisé un support à destination des associations pour faciliter la diffusion de l'information. (*voir annexe : support diffusion*)

Principaux supports de la ville : site Internet avec un onglet association, journal municipal « Sur le Pont », panneaux d'information.

Procédures : demande par mail au service vie associative.

Photocopies : sous réserve de disponibilité, vous pourrez réaliser vos reproductions en apportant votre papier à l'accueil de la MDAESS.

5. SUBVENTIONS

La subvention correspond à l'ensemble des contributions de la Ville au profit des associations : prêt de salles, prêt de matériel, reproduction, aide financière...

Il y a chaque année deux « campagnes » de demandes de subventions : l'une au mois d'octobre pour les associations sportives et la seconde en fin ou tout début d'année pour les autres associations (culturelles, sociales, patriotiques).

Un courrier vous est adressé en milieu d'année pour vous rappeler les échéances. Le dossier de subvention est disponible à la MDAESS et sur le site Internet de la ville www.ville-pontdeclaix.fr. Notre dossier de subvention s'inspire de celui des autres financeurs (État) pour faciliter les opérations avec les autres organismes.

Procédure : remplir le dossier de subvention en y joignant les documents demandés aux échéances prévus.

6. SERVICE VIE ASSOCIATIVE & ESS

Le service vie associative - économie sociale et solidaire est à votre écoute, sur rendez-vous, pour répondre à vos questions. Au sein de la MDAESS vous trouverez aussi un fond documentaire et une connexion Internet (sur demande via un mot de passe personnel : prendre contact au préalable).

Nous disposons des données sur le monde associatif local et pouvons faciliter la mise en réseau de plusieurs associations (carnet d'adresse du monde associatif).

La MDAESS entend favoriser une forme d'économie sociale et solidaire par l'action du monde associatif, des mutuelles, SCOP, fondations...

Site d'information du monde associatif : www.associations.gouv.fr

Quelques chiffres clés (source : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports - 2015)

- 1,3 million d'associations
- 70 000 créations chaque année
- 1,8 million d'emplois associatif
- 550 000 associations bénéficient d'une subvention publique, soit près d'une association sur deux
- 15 millions de bénévoles
- le secteur embauche 1 jeune sur 3 en emploi d'avenir
- 2,137 milliards d'Euros de subventions versées par l'Etat
- 160 associations sont installées à Pont de Claix / 32 685 heures de mise à disposition de salle aux associations.

ANNEXE 1

LISTE DES ÉQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION DE FAÇON PONCTUELLE

Maison des associations et de l'économie sociale et solidaire :

- la salle de conférence qui peut accueillir 70 personnes, équipée d'un écran, d'un vidéo-projecteur intégré et de prises informatiques
- la salle de réunion 12 (capacité 12 personnes)
- la salle de réunion 19 (capacité 19 personnes), type salle de classe
- la salle multifonction (capacité 19 personnes)
- le lieu d'exposition
- le parc de la MDAESS avec abri
- un espace de convivialité en accès libre (sans réservation), avec machine à café, chauffeuse, micro-ondes

Foyer municipal :

- une salle festive pouvant accueillir 400 personnes debout et 300 assises
 - une scène
 - une sous-scène avec bar
 - une cuisine avec lave-vaisselle, réfrigérateur
- > équipé sur demande de chaises, tables, sono, éclairage scène

Taillefer :

- salle d'activité

Ecoles :

- gymnase de l'école Jean-Moulin
- gymnase de l'école Villancourt
- gymnase de l'école Iles de Mars

Escale :

- salle de danse

Espace Beausite :

- salle d'activité

Complexes sportifs :

- complexe des Deux Ponts : un gymnase, un dojo, un stade en herbe, un terrain synthétique, un boulo-drome, un terrain de pétanque extérieur, une salle de musculation.
- complexe Louis Maisonnat : un gymnase équipé pour la gymnastique, un mur d'escalade, un terrain en herbe, un terrain synthétique, une piste d'athlétisme
- complexe Victor Hugo avec : un gymnase, une salle de gym/danse
- complexe Villancourt : un terrain synthétique, 2 terrains de tennis couverts, 2 terrains de tennis découverts, centre aquatique Flottibulle avec bassin ludique et sportif
- terrain synthétique Grand Galet (sans éclairage, ni vestiaires)

ANNEXE 2 ÉVÉNEMENTS ASSOCIATIFS

SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE PONT DE CLAIX

Journal municipal « Sur le Pont »

Parution bimestrielle (tous les 2 mois : janvier-février, mars-avril, mai-juin, juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre).

> *Date limite d'envoi des informations : le 15 du mois précédant le mois de sortie (ex. pour le n° de mai-juin : réception des informations au plus tard le 15 avril).*

Site Internet

www.ville-pontdeclaix.fr, rubrique Agenda.

> *Date limite d'envoi des informations : 3 jours avant l'événement.*

CONTACTS PAR MAIL :

- service communication de la ville : information@ville-pontdeclaix.fr
- service vie associative de la ville : vie.associative@ville-pontdeclaix.fr

AUTRES RELAIS D'INFORMATION SUR L'AGGLOMÉRATION

Le Petit Bulletin

Rubrique agenda du magazine (hebdomadaire gratuit tiré à 40 000 exemplaires, 100 000 lecteurs, 1 000 points de distribution) et du site Internet (160 000 visites / mois dont 45 000 sur le site grenoblois).

Contenu : culture et loisirs (cinéma, théâtre, musique, expositions, soirées...).

Remplir l'agenda en ligne : <http://www.petit-bulletin.fr/grenoble/corporate-programme.html>

> *Date limite d'envoi des informations : le mardi (avant 17h) 8 jours avant le mercredi de parution. Il est possible de l'envoyer plusieurs semaines à l'avance. Le programme doit être complet, dans un français correct, avec accents et majuscules.*

Spot

Rubrique agenda du magazine (mensuel gratuit disponible tous les 1ers mercredi du mois, 30 000 exemplaires, 880 points de distribution) et du site Internet.

Contenu : loisirs et tourisme pour le week-end.

Remplir l'agenda en ligne : <http://www.spot-web.fr/grenoble/programme/index.html>

> *Date limite d'envoi des informations : avant le 20 de chaque mois pour diffusion dans le Spot du mois suivant. Indiquer : intitulé, lieu, date, tarif, contact, petit descriptif.*

Récrémag (groupe Spot Grenoble)

SPOT est une société de médias spécialisés dans le contenu rédactionnel des loisirs, du tourisme et des événements de la région Rhône-Alpes. Récréamag : guide gratuit, 20 000 exemplaires, 350 points de diffusion. Contenu : activités et sorties pour la famille et le jeune public.

Par mail : contact@spot-web.fr

Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné

Magazine payant, hebdomadaire (parution chaque vendredi), diffusé à 35 000 ex., avec un agenda détaillé de toutes les sorties possibles dans le département (cinéma, loisirs, expositions...), 9 000 exemplaires.

Par mail : agenda@affiches.fr

Minizou

Magazine gratuit, 5 parutions par an, 25 000 exemplaires, 300 points de dépôt spécialisés ; site Internet (3 000 visiteurs par mois, 4 900 abonnés à la newsletter)

Contenu : actualité jeune public en Dauphiné

Par mail : helene@minizou.fr

La Gazette Sud-Isère

Magazine mensuel diffusé sur le territoire sud grenoblois (Oisans, Matheysine, Valmontheys, Hautes-Alpes, Trièves...) : 13 500 points de dépôt sur l'agglomération grenobloise, 31 500 exemplaires par diffusion postale.

Contenu : agenda

Par mail : gazettesudisere@gmail.com

Le Dauphiné Libéré

Correspondants locaux :

Par mail : **Josiane Morel** (jmorel38@gmail.com), **Christine Bauducco** (ch.bauducco@sfr.fr), **Didier Patruno** (didierpatruno@aol.com)

Grenews

Journal hebdomadaire gratuit, diffusé sur Grenoble et son agglomération : 160 000 exemplaires (150 000 en boîtes aux lettres et 10 000 dans des lieux à fort trafic), 450 000 lecteurs (95% du bassin grenoblois). Parution le lundi. Pas d'édition du 7 juillet au 31 août.

Contenu : agenda sportif et culturel.

Par mail (texte explicatif et photo) : grenews@grenews.com

Le sport Dauphinois (LSD)

Supplément bimestriel du « Sur le Pont », contenu : promotion du sport, des clubs et des compétitions.

Par mail : contact@lesportdauphinois.com